



## COMMUNIQUE

10 décembre 2009

### ***La FNCCR se félicite de l'adoption de la proposition de loi Pintat relative à la fracture numérique***

**Le Sénat vient d'adopter en seconde lecture la proposition de loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique. La FNCCR se félicite de l'adoption de ce texte qui, a fait l'objet d'un large consensus du Parlement comme du Gouvernement.**

**La FNCCR est présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde.**

La loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique a permis d'identifier le très haut débit comme un outil majeur de l'aménagement du territoire.

Elle a également conduit la France à se doter d'outils adaptés à cet enjeu :

- schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique,
- un fonds d'aménagement numérique des territoires.

En outre, l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques s'inscrit désormais dans un cadre clair et transparent. Il s'agissait d'une attente forte des collectivités locales.

Le texte initialement présenté par Xavier PINTAT a été enrichi de plusieurs articles relatifs à la solidarité territoriale pour la couverture de la télévision numérique terrestre (TNT). Là encore, grâce à un « fonds bis » et au soutien financier par l'Etat des émetteurs construits par les collectivités, la solidarité et l'aménagement numériques du territoire ont été précisés et renforcés.

Depuis plus de 75 ans, la FNCCR agit pour le financement solidaire des infrastructures essentielles : l'électricité, grâce notamment au FACE (fonds d'amortissement des charges d'électrification), les réseaux à très haut débit. Les techniques et les réseaux changent : mais la nécessité d'un aménagement équilibré du territoire demeure.

**Contact : Jean-Marc Proust (01 40 62 16 38 / 06 22 93 17 29)**

*Créée en 1934, la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).*

[www.fnccr.fr](http://www.fnccr.fr) / [www.clairenergie.fr](http://www.clairenergie.fr) / [www.energie2007.fr](http://www.energie2007.fr) / [www.servicedeau.fr](http://www.servicedeau.fr) /